

Formation Habilitation conduite d'autoclaves en milieu industriel		 formations conseils audits
OBJECTIFS	PUBLIC	PRÉ REQUIS
Connaître la technologie des appareils, savoir surveiller ou conduire un appareil, connaître les règles de sécurité et les vérifications auxquelles sont soumis les appareils.	Personnel devant assurer la surveillance ou la conduite d'autoclaves en milieu industriel Conducteur	Sans pré-requis
NOMBRE DE PARTICIPANTS : Groupe de personnes maximum.		
CONTENU DE L'ACTION DE FORMATION		
<p>PRINCIPES FONDAMENTAUX DE THERMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notions élémentaires de physique • Pression. • Température. • Vapeur d'eau. <p>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décret du 13/12/1999. • Arrêté ministériel du 15/03/2000. • Arrêté ministériel du 16/12/1980. • Arrêté ministériel du 16/02/1989. • APPAREILS A COUVERCLES AMOVIBLES • Principes de fonctionnement. • Sécurités équipant les appareils. • Notions de stérilisation. • <p>RÈGLES D'EXPLOITATION APPLICABLES A L'INSTALLATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualité de l'eau. • Surveillance et conduite des appareils. • Maintenance. • Consignes d'exploitation et de sécurité. • Incidents de fonctionnement et causes. <p>ÉVALUATION DE STAGE</p>		
DUREE	LIEU	
1 jour soit 7 heures	- En centre ou en entreprise.	
PEDAGOGIE ET MATERIEL PEDAGOGIQUE UTILISE		
La formation est dispensée par un formateur compétent et expérimenté avec application pratique en atelier Documentation technique remis lors de la formation à chaque stagiaire.		
Validation des Acquis		
À l'issue du stage, une attestation de stage sera délivrée par U.C.F.E. à l'employeur.		